

REMOBILISER LES GARRIGUES PAR L'ÉLEVAGE

Projet d'agropastoralisme à Castelnaud de Guers et Florensac (34)



DEPUIS 2013, LA MAIRIE DE CASTELNAU DE GUERS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE travaillent conjointement pour réintroduire le pastoralisme en périurbain. Le but est de lutter contre la déprise agricole et la dégradation de la garrigue. L'animation foncière permet de dégager de nombreux hectares de pâturage, et la construction d'une bergerie publique est prévue.

✂ SITUATION

Communes de Castelnaud de Guers et Florensac (périurbain)

✂ ACTEURS PORTEURS

Commune ; Communauté d'Agglomération

✂ MOTS CLÉS

Convention de mise à disposition ; Animation foncière ; Ferme communale ; Friche ; Installation d'agriculteur ; Entretien des paysages ; Elevage bovin, ovin, caprin

✂ ÉTAPES CLÉS

2013 : la mairie de Castelnaud de Guers et la CAHM lancent le projet d'agro-pastoralisme, avec des actions de sensibilisation auprès des propriétaires fonciers

2015 : publication d'un appel à candidature pour sélectionner un éleveur

2017 : la construction de la bergerie publique, prévue pour juillet, est repoussée à novembre 2017

✂ FACTEURS DE RÉUSSITE

♦ L'agro-pastoralisme répond à plusieurs enjeux prioritaires pour la CAHM : la réduction du risque incendie, l'entretien des espaces verts (plan zéro-phyto), la diversification de l'agriculture, et le développement des circuits courts.

♦ Le projet ne serait pas viable sans le soutien des propriétaires de Castelnaud de Guers, qui mettent à disposition le foncier pour le pâturage du troupeau.

♦ La parcelle mise à disposition par la mairie pour la bergerie publique bénéficie d'une localisation avantageuse en sortie de village sur la route d'Aume, à 200m des habitations.

Contexte

Les communes de Castelnaud de Guers et Florensac, dans l'Hérault, se caractérisent par des paysages de garrigue sèche, de pinède, et de vignoble. Elles font partie du terroir de Picpoul de Pinet dont le vin blanc est renommé. La viticulture recule néanmoins, en particulier sur les coteaux. Par ailleurs, les terres en bordure de village font l'objet de rétention foncière : les propriétaires espèrent pouvoir les vendre un jour comme parcelles urbanisables et ne souhaitent pas établir de baux agricoles. Cette conjecture conduit à l'abandon des terres et au développement de friches, avec des impacts négatifs sur la gestion du territoire (dépôts sauvages, risque d'incendie accrus).

Impulsion et Démarche

Réintroduire l'élevage à Castelnaud de Guers

A partir de 2013, la mairie de Castelnaud de Guers et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) identifient le pastoralisme comme moyen privilégié de redynamiser le paysage agricole. En effet, l'élevage peut reposer sur une assise foncière relativement flexible, à travers des conventions de pâturage ou des baux courts, plus compatibles avec les attentes des propriétaires. En outre, les troupeaux maintiennent de larges espaces de garrigue ouverts et sont une alternative à l'usage de pesticides pour l'entretien des lieux publics. La CAHM lance une enquête et une animation auprès des propriétaires de Castelnaud. Environ 100 ha de foncier, soit 400 parcelles pour 186 propriétaires, découpés en une vingtaine d'îlots, sont potentiellement mobilisables pour le pâturage.

Un projet en bonne voie de réalisation

En 2015, la commune voisine de Florensac, sous l'impulsion des chasseurs, s'intéresse à son tour au projet. La mairie possède des terres et souhaite maintenir les parcours de chasse ouverts et prévenir les incendies. Une nouvelle enquête identifie 80 ha de pâturage additionnels à Florensac, majoritairement du foncier public. La CAHM lance un appel à projets et présélectionne plusieurs candidats à l'installation. En 2016, les collectivités

✂ DIFFICULTÉS

♦ Le dispositif européen d'**aide aux « fermes de reconquêtes »**, **initialement envisagé pour financer la construction de la bergerie publique, a disparu** pour la région Occitanie. Il a fallu recourir à d'autres aides plus restreintes.

♦ En juillet 2017, la mairie et la CAHM ne sont pas certaines de **réussir à finaliser le bâtiment dans les temps** pour que l'éleveuse puisse recevoir les aides aux jeunes agriculteurs.

♦ La mise en culture de certaines parcelles de fourrage nécessite des **travaux de défriche et l'achat de matériel agricole**, et ne pourra intervenir qu'en aval du projet.

✂ PERSPECTIVES

♦ La mairie de Castelnau de Guers a commandité **une étude sur les biens sans maîtres pour identifier d'autres terrains disponibles pour le pâturage**.

♦ La commune voisine de **Montagnac se dit aussi intéressée pour mettre à disposition du foncier** pour l'éleveuse.

✂ CONTACT

Charlotte Ducrotoy, chargée de mission développement des territoires ruraux, CAHM.
c.ducrotoy@agglohm.net

retiennent une jeune éleveuse. Elle prévoit de démarrer son activité avec une cinquantaine de brebis de race rustique, avant d'augmenter le cheptel (jusqu'à 150-200 brebis). La viande sera transformée à l'abattoir de Pézenas et vendue à la commande en circuits courts. Une diversification de l'activité est prévue par l'ouverture au public, avec des ateliers sur la gestion de l'environnement, la reproduction des animaux et la transformation des produits (conversion de la laine en feutrine, etc.).

Le bâti, une concrétisation difficile

En 2017, il ne manque plus qu'un siège d'exploitation pour lancer l'activité. La construction d'une bergerie publique est envisagée sur une parcelle à la sortie du village de Castelnau de Guers. La conception du bâti (640 m² au total) est réalisée en concertation avec la porteuse de projet. Un hangar de stockage attenant à la bergerie est prévu, ainsi qu'un local pour l'accueil du public assorti d'une mezzanine pour loger l'éleveuse en période d'agnelage. Cependant, la construction dépend de fonds publics difficiles à mobiliser. La CAHM sollicite des aides de la Région et du Département pour assurer la construction du bâti, évaluée à 150 000 €. Elle prend également à sa charge l'achat de la parcelle, le nettoyage du terrain et l'assainissement, tandis que la ville finance l'extension du réseau hydraulique et du réseau électrique. Une fois la construction terminée, la CAHM louera le bâtiment à l'éleveuse.

Résultats

L'animation de la commune et de la CAHM a permis de contractualiser avec de nombreux propriétaires pour établir des conventions pluriannuelles pour le pâturage de brebis. Le troupeau disposera de plus de 150 ha, avec l'ajout de parcelles sur la commune de Florensac. Le passage des troupeaux entre les différents îlots de pâturage demeure toutefois un enjeu. Enfin, la concrétisation du projet dépend de la construction de la bergerie, qui est repoussée de juillet à novembre 2017 à cause des dépôts sauvages de déchets sur la parcelle. L'éleveuse ne pourra prétendre aux aides pour les jeunes agriculteurs que si elle parvient à s'installer à l'automne. Si le projet réussit, Castelnau de Guers bénéficiera de l'entretien des paysages et de la réintroduction d'une activité économique et créatrice de lien sur son territoire.

« Ce projet agricole concrétise à la fois un projet de territoire et un projet de vie pour l'éleveuse. Autour de ce projet d'agropastoralisme les partenaires institutionnels ont su se regrouper et convaincre de nombreux propriétaires pour la réussite de cette nouvelle activité économique en milieu rural »

- Chargée de mission développement des territoires ruraux, CAHM

📍 POUR ALLER PLUS LOIN

Mairie de Castelnau de Guers. <http://www.castelnau-de-guers.com/>

Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. *Agriculture*. « Projet d'agropastoralisme : appel à candidature ». www.agglo-heraultmediterranee.net/articles/437/projet-dagropastoralisme-appel-candidature